

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Présents : M-C HALLIER, D. PINCHON, L. LELONG, D. DOUILLET, X. PRIN, F. RICHE, D. NEVEUX, D. GARRÉ, S. MULPAS, M. LONGUET, S. ODELOT, J. PETITJEAN, K. EL ARKOUBI

Absent représenté : X. PRIN par D. NEVEUX

Absents excusés : H. MORONI, M. DEPARDIEU

Secrétaire de séance : Karrim EL ARKOUBI

Lecture et approbation du compte-rendu de conseil municipal du 12 janvier 2024.

1-Demande de subvention : Association Ju&Co Natur'O Pattes (DE_2024_04)

Madame le Maire informe son conseil que l'association Ju&Co Natur'O sollicite de la municipalité une subvention pour l'année 2024.

Elle rappelle que de nombreux chats errants sont sur le territoire et que leur prolifération est exponentielle. Afin de se prémunir des risques sanitaires il est nécessaire de les stériliser mais cela a un coût assez élevé compte-tenu du nombre de chats concernés.

L'association Ju&Co Natur'O Pattes a également sollicité les communes voisines elles-mêmes impactées. Elle travaille en étroite collaboration avec la fondation Brigitte Bardot et 30 millions d'amis en vue de mutualiser leurs actions.

Conscients du problème, les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention)

***ACCORDENT** à l'association Ju&Co Natur'O Pattes une subvention de 1 000€ pour l'année 2024.

***PRÉCISENT** que cette somme aura pour seule fin la protection animale.

***INVITENT** l'association à prendre en charge, en priorité, les animaux errants sur le territoire communal et à rendre compte des dépenses effectuées avec les fonds alloués.

2-Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

En prévision de l'établissement des budgets primitifs 2024, Madame le Maire invite ses conseillers à débattre sur les dépenses qu'il conviendrait d'inscrire.

Il en résulte les éléments suivants :

Budget communal : Des dépenses obligatoires doivent impérativement être inscrites en investissement :

Travaux USEDA : 79 775€ ; Remboursement de crédits : 71 495€ et travaux d'aménagements paysagers : 2 100€.

Dans la mesure du possible, il faudrait également envisager les achats suivants : panneaux de signalisation : 1 000€ ; Drapeaux : 200€ ; réfrigérateur professionnel pour la cantine scolaire : 2 300€ et caméras de chasse : 300€

Budget assainissement : Une pompe a été changée pour la somme de 22 000€ et une pompe à vide devra être remplacée en cours d'année. Nous restons en attente du devis mais quel qu'en soit le coût ses travaux devront être réalisés.

Budget eau : Nous envisageons la pose de compteurs connectés. Un devis a été sollicité. Le remplacement des compteurs sera réalisé par tranche.

Des travaux sur les canalisations autour de l'église et la pose d'un avaloir sont à envisager. Un devis devrait nous parvenir sous peu.

1-Demande de subvention : Association Ju&CO Natur'O Pattes
2-Débat d'Orientation budgétaire

Questions diverses

*Le Conseil discute de l'éventualité d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes. Les discussions tendent vers une augmentation de l'ensemble des prix de location de 10€ ainsi qu'une augmentation des charges de 10€ l'été et de 20€ l'hiver. La délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

*Madame le Maire invite les conseillers à réfléchir à l'augmentation qu'il conviendra d'appliquer aux taux des taxes directes locales. Cette question devra être débattue avant le vote du budget communal 2024.

*La vente de la parcelle destinée à la zone commerciale et/ou artisanale est en cours. À la demande du notaire, quelques éléments devront être précisés dans l'acte de vente.

*Le permis de construire relatif à la construction du lotissement PRURIAL NOVILIA a été accordé. Les travaux devraient être entamés cette année (a priori en septembre 2024).

*La rétrocession du lotissement Cote 108 ne pourra pas avoir lieu avant que toutes les constructions aient été faites et que toutes les cautions aient été rendues (ou pas, selon que les travaux respecteront ou pas la charte relative aux cautions). Quelques réfections de trottoir sont également à prévoir.

*De nombreuses associations sollicitent des subventions mais le conseil municipal estime que le budget ne permet pas d'accorder des aides multiples. La seule association qui puisse prétendre à une aide financière est l'association Ju&Co Natur'O Pattes car elle aide activement la commune dans sa lutte contre les chats errants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h00.

Marie-Christine HALLIER,
Maire

Karrim EL ARKOUBI,
Secrétaire de séance